

Commune de Val-de-Ruz, séance du Conseil général du 19 février 2018

Point 8 de l'ordre du jour, crédit-cadre eau potable et assainissement 2018

Postulat : plus de transparence pour la mise en œuvre du PGA

Le Conseil général demande au Conseil communal de préciser les critères qu'il entend appliquer pour prioriser la mise en œuvre des mesures préconisées dans le PGA.

Il demande également qu'un état des lieux circonstancié et détaillé des installations souterraines accompagne toutes les demandes de crédits liées à des travaux routiers.

Groupe des Verts